

Compte rendu Comité technique Formation continue du 8 juillet 2021

1. Bilan de l'activité de la formation continue en 2020

Le bureau de la formation continue fait le bilan de l'année 2020.

Les statistiques sont issus des outils EPICEA (agents affectés en AC) et de SAFO (personnels de l'Enseignement Agricole).

Ces statistiques ne sont pas exhaustives en attendant la mise en place du module de formation dans RenoIRH. Le contexte sanitaire a fortement impacté la planification et la mise en œuvre des plans de formation, ce qui a entraîné une baisse de l'offre de formations en présentiel au profit de l'offre en distanciel.

- Population concernée : 29 773 agents soit :60.4 % de femmes et 39.6 % d'hommes ; situation stable par rapport à 2019.
- Nombre d'agents formés ::

Agents formés en AC/SD				Agents formés en Enseignement agricole			TOTAL agents formés			Effectif de référence par catégorie (1)			
Catégorie	F	H	Total AC/SD	F	H	Total EA	F	H	Total	F	H	Total	
A	722	601	1 323	2 901	2 029	4 930	3 623	2 630	6 253	9 239	7 866	17 105	
B	1 047	629	1 676	371	129	500	1 418	758	2 176	6 243	3 498	9 471	
C	211	27	238	705	243	948	916	270	1 186	2 504	423	2 927	
Total agents formés	1 980	1 257	3 237	3 977	2 401	6 378	5 957	3 658	9 615	17 986	11 787	29 773	
Taux d'accès à la formation des agents formés par secteur d'affectation (%)			33,7 %				66,3 %				(1) pour mémoire		

Par secteur d'affectation et par catégorie :

On peut noter que 66.3 % des agents formés appartiennent à la communauté éducative contre 33.7 % en administration centrale et en services déconcentrés. Par catégorie, le taux d'accès à la formation est en diminution (-17.4 pts) par rapport à 2019. Sur la baisse enregistrée pour la période 2019 – 2020 c'est la catégorie C qui a le plus diminué (-25.5 pts) par rapport aux autres catégories.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES ENTRE 2016 ET 2020

Le nombre total de stagiaires en 2020 est de 19 243 contre 31 343 en 2019, soit une diminution de 12 100 stagiaires (-38,6 %). C'est au niveau régional que se forment la majorité des stagiaires, cette formation a été fortement impactée par le contexte sanitaire, ce qui explique cette forte diminution en 2020. Dans les deux secteurs, la baisse représente à peu près le même nombre de stagiaires (**6 031** stagiaires pour l'enseignement agricole et **6 069** stagiaires pour l'administration centrale et les services déconcentrés, par revanche en pourcentage il y a une forte disparité (-**31,4 %** pour l'Enseignement agricole et -**50 %** pour l'AC/SD).

Années	2016	2017	2018	2019	2020	stagiaires	%
Enseignement agricole	15461	16580	15949	19214	13183	6 031	-31.39%
AC/SD	18226	17130	14571	12129	6060	6 069	-50.04%
TOTAL	33687	33710	30520	31343	19243		
Nombre stagiaires/nombre d'agents formés (en stage)							
nombre de jours par agent	2,21	2,19	2,05	2,10	2,00		

Les chiffres présentés sont incomplets et ne résultent pas de la réalité en raison de la difficulté d'obtenir des résultats globaux par les services déconcentrés, faut d'harmonisation des outils de suivi en département.

La FSU tient toutefois à rappeler qu'une analyse et un travail de fond doivent être engagés sur le devenir de la formation continue de demain. Elle souligne aussi qu'il faut avoir une vraie visibilité sur les conséquences du virtuel, car le tout numérique/virtuel n'est pas confiant pour l'avenir. Elle pense que la qualité des formations est peut-être à revoir, que les réponses aux besoins de formations soient au plus près des agents, notamment dans l'enseignement agricole.

Elle souligne aussi que les inégalités se reportent encore sur les formations en distanciel, un ressenti d'enfermement, que l'on ne dégage plus de temps pour la formation, faire la promotion et dans les conditions dans lesquelles elles s'effectuent Elle s'interroge aussi le bien fondé du distanciel pour les femmes qui n'est pas forcément la bonne solution.

Réponse de l'administration : Le directeur de cabinet du MAA a confié au CGAAER une mission pour définir les orientations sur l'évolution de la formation continue, un rapport sera remis dans quelques mois

2. Bilan financier de l'année 2020

Le budget de la formation continue est unique et concerne tous les secteurs d'emplois (sanitaire, agriculture et enseignement agricole) du MAA. Il est géré sur le BOP 2015. Il est à noter que les annulations de formations et de déplacements liés à la crise sanitaire et aux confinements associés (mars et novembre 2020) ont fait baissés les dépenses. Une partie du budget a été restituée à la MP 215 pour financer les équipements informatiques nécessaire à la généralisation du télétravail.

Pour la FSU : ce fut une année particulière en effet, mais la baisse générale des crédits n'est pas proportionnelle et n'est pas liée au nombre d'agents. En ce qui concerne les équipements informatiques, il semblerait que dans l'enseignement agricole, cela ne soit pas le cas il a été constaté que beaucoup d'agents ne soient pas équipés pour le télétravail.

Réponse de l'administration) : elle fait remarquer que la baisse du budget ne prend pas en compte le financement de certains éléments (MENTOR)- coût ressources (AC/infoma), il faudra consolider un budget plus global pour valoriser l'offre de formation et compléter avec les autres programme (moyens financiers et humains) pour le prochain CT

Le total des dépenses de formation en pourcentage hors le titre 2 a été réalisé à 90% ;

Prévisionnel 2021, il subit une baisse de 220 000€.

Ce prévisionnel prend en compte le développement de la digitalisation de la formation continue, le besoin d'accompagnement des agents en administration centrale dans le cadre des réorganisations. Le budget par agent est identique à 2020 (219 € hors titre 2) et poursuivra la mise en œuvre du plan de formation « label diversité/égalité » et laïcité.

3. Note d'orientation triennale de la formation continue 2022-2023-2024

En 2021 la note évolue pour mieux prendre en compte les orientations stratégiques interministérielles et ministérielles et leur articulation avec l'accompagnement en matière de compétences et couvrent l'ensemble du périmètre des missions du MAA. Elle présente les axes prioritaires de formation en adéquation avec les 6 chantiers du PTM

CHANTIER/REFORMES DU PTM (plan de transformation ministérielle)
a. Assurer la transition agro-écologique vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnement et sanitaire
b. Renforcer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation
c. Mobiliser les politiques européennes au service de la transformation
d. Renforcer et développement l'enseignement, la recherche et l'innovation pour accompagner les transitions
e. Mobiliser les acteurs au service du développement des territoires
f. Reformuler le ministère et ses opérateurs

Remarques de la FSU : elle fait remarquer à l'administration que sur l'annexe 3 du PTM, des chantiers et des réformes ont déjà mis en place et effectués, qu'il ne faut pas les réintroduire dans cette annexe et demande donc à le supprimer ou de ne pas en tenir compte.

Ce à quoi l'administration répond qu'elle retire ce document qui n'a pas lieu d'être

4. MENTOR présentation de la fiche :

MENTOR est la nouvelle plateforme numérique de mutualisation interministérielle de e-formations initiée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Cette création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe II du schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie (SD-FPTLV) relatif à la transition numérique. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les ministères sociaux et le ministère de la culture sont les trois ministères partenaires de la DGAFP dans la première phase de mise en œuvre du projet.

3 e-formations du MAA sont déjà accessibles : l'une sur RenoiRH pour les gestionnaires RH de proximité, la seconde « comprendre et interpréter l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) en agriculture » pour les agents intervenants sur les politiques de réduction de produits phytopharmaceutiques (accompagnement, contrôle, enquêtes) et la troisième, « concevoir et animer une classe virtuelle » réalisée avec l'INFOMA pour la professionnalisation des formateurs internes du MAA aux outils de formation à distance.

La plateforme MENTOR offre de nouvelles possibilités d'accès à la formation aux agents du MAA qui pourront orienter leur choix sur des contenus très diversifiés disponibles à tout moment, (cf <https://mentor.gouv.fr/login/index.php>) et pour en savoir <https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-formation-en-ligne>

5. **MODULE RENOIRH dédié à la formation** : La note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-475 du 22/06/2021 relative au déploiement **du module de gestion de la formation du SIRH RenoiRH** (en octobre 2021) et au plan de formation et d'accompagnement des utilisateurs présente, d'une part, le calendrier et les modalités du déploiement RenoiRH-formation et, d'autre part, le volet formation **de « Mon Self Mobile »**,

IMPORTANT : *Déploiement de RenoïRH-formation et des fonctionnalités formation de « Mon self mobile ».* Les gestionnaires formation qui vont utiliser RenoïRH-formation sont en poste dans l'ensemble des services et des structures du MAA en administration centrale (AC), en D(R)AAF, dans les secrétariats généraux communs (SGC) et au secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) en région Ile de France, et dans les EPLEFPA. Sont concernés également les gestionnaires de formation dans les écoles du MAA et à l'INFOMA

Un recensement des futurs gestionnaires RenoïRH-formation est en cours en vue de leur habilitation et de leur formation à l'outil

IMPORTANT : L'accès à RenoïRH-formation concerne uniquement les agents disposant d'un matricule RenoïRH, pour les agents sans matricule des accès sont possibles via leur responsable local de formation (RLF) (en format papier).

Remarque de la FSU : Toutes ces plateformes numériques sont un peu compliquées entre « Mon self mobile, Renoïrh-formation, mon compte-formation et les inscriptions concours sur le site FORMCO » avec un risque de ne plus s'y retrouver, la FSU demande à l'administration de faire un focus bien détaillé en direction des agents.

Réponse de l'administration : Un guide utilisateur à destination des agents et des responsables hiérarchiques sera mis à disposition sur le site FORMCO en accès libre

6. Formation au dialogue social : elle est réalisée dans le cadre d'un plan d'actions faisant suite au baromètre social de 2020

CADRAGE :

Les objectifs de la formation

- Consolider les compétences en matière de dialogue social
- Clarifier et expliciter les règles de fonctionnement de l'ensemble des instances de concertation sociale du ministère;
- Mutualiser et diffuser de bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation des instances de dialogue social ;
- Favoriser la diffusion d'une culture du dialogue social au sein du ministère.
- Percevoir les organisations syndicales comme des partenaires afin de co-construire la relation dans un cadre bienveillant.

Publics concernés:

- Directeurs régionaux et adjoints (DRAAF/DAAF)
- Secrétaires généraux et chefs de SRFD en DRAAF/DAAF
- Directeurs de lycée agricole et adjoints
- Agents d'administration centrale concernés par les instances du dialogue social

Mise en œuvre

Le cabinet CEGOS a été retenu pour la conception et la mise en place des formations.

VOS REPRESENTANTS-ES AU CT FORMATION CONTINUE

OLIVIER BLEUNVEN olivier.bleunven@educagri.fr	Fatima BOUHADDI fatima.bouhaddi@agriculture.gouv.fr
Angélique BOURDALLE angelique.bourdalle@educagri.fr	